



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Charles CARISTAN
Date de convocation : 06 Avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 30
Nombre de procuration : 15

Extrait n°CC-04-2021-068

Objet : Approbation de la Convention-cadre de maîtrise d'ouvrage entre CAP Nord Martinique et la Commune d'AJOUPA-BOUILLON relative à la mise en œuvre des études pré opérationnelles de RHI à la Cité Grenade, dans le cadre du PILHI 2020-2025.

ETAIENT PRESENTS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Norbert MONSTIN, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELLOT, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Hugues MOMPHELE, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séances : Maurice BONTE, Sainte-Rose CAKIN, Félix ISMAIN, Justin PAMPHELE.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Christian VERNEUIL, Joël Christine LINORD à Maryse RANGOLY, Claude BELLUNE à Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA à Christian VERNEUIL, Violaine DIAZ à Jean-Baptiste ROTSEN, Josette MASSOLIN à Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Sarah ANGAMA à Jean-Hugues MOMPHELE, Christian RAPHA à Lucien SALIBER, Jean-Michel Ulrich COTREBIL à Paulette RAPON, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTE, Christian PALIN à Frédéric BUVAL, Laura LITADIER épouse VILLET à Claude Rémy HARNAIS, Séverine TERMON à Jean-Baptiste ROTSEN, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPHELE.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Jean-Louis MARIE-LOUISE, Kristelle RISAL, Pamela PATRON, Joseph PERASTE, Jenny DULYS-PETIT, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Jiovanny WILLIAM, Chantal MAIGNAN, Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL.

Partis en cours de séance : Christian PALIN, Laura LITADIER épouse VILLET, Séverine TERMON, Patrick BONIFACE.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n°2011-725 du 23 juin 2011 "dite loi LETCHIMY" portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la Lutte contre l'Habitat Indigne dans les Départements et Régions d'Outre-Mer ;

Vu la loi n°2015-1268 du 14 octobre 2015 d'Actualisation du Droit des Outre-Mer "dite loi ADOM", inscrivant l'élaboration du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) dans le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH – articles L 302-17 à 302-19) et le rendant obligatoire ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution pour le Logement, l'Aménagement et le Numérique "dite loi ELAN" et particulièrement son article 187 introduisant dans le CCH le terme "PLHI en Outre-Mer" et fixant le délai accordé aux communes et EPCI au 31 décembre 2020 pour adopter ce Plan Local de l'Habitat Indigne ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération communautaire n°CC-27-11-2015/175 définissant l'intérêt communautaire à travers les actions du PLH exécutoire 2016-2022 et du PILHI en matière d'Equilibre Social de l'Habitat ;

Vu la délibération communautaire n°CC-09-2019/125 relative à l'approbation du PILHI de CAP Nord Martinique pour la période 2020-2025 dont la Gouvernance, le Pilotage et la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire au sein de CAP Nord Martinique et dédiée au PILHI ;

Vu le protocole d'accord du PILHI, signé le 16 janvier 2020 entre l'EPCI et les parties prenantes qui précise, dans son article 7, les engagements pris, par l'ensemble des signataires, pour la mise en œuvre des actions territorialisées et transversales pour la période 2020-2025 ;

Considérant que CAP Nord Martinique doit assurer l'efficience d'une politique communautaire de l'habitat et du logement sur le territoire. Celle-ci s'appuie par conséquent, sur la mise en cohérence des politiques publiques en faveur du logement social et de la lutte contre l'habitat indigne des différents acteurs ainsi que des objectifs quantitatifs territorialisés de production de logements et de relogement arrêtés de façon respectives, dans le PLH exécutoire 2016-2022 et le PILHI exécutoire 2020-2025 ;

Considérant que le protocole PILHI a pour ambition de sortir de l'indignité 960 ménages, répartis sur 35 sites, pour la période 2020-2025 ; soit 768 logements dégradés situés dans les centralités et quartiers répertoriés et 192 logements hors des poches prioritaires ;

Considérant que l'article 5 du protocole d'accord et les fiches-actions territorialisées annexées présentent le programme pluriannuel des actions à mettre en œuvre au titre de la LHI pour la période 2020-2025 ;

Considérant le programme d'actions à conduire, au titre du PILHI pour l'année 2021, est le suivant :

Phase d'achèvement :

- Travaux de la RHI Nord Plage (MACOUBA)

Phase opérationnelle en cours :

- Travaux de la RHI Usine & Reynoird (ROBERT)
- Travaux de la RHI du Fort (SAINT-PIERRE)

Phase étude pré opérationnelle en cours :

- RHI Petite Rivière Salée (La TRINITÉ)
- OPAH multisite sur les bourgs de BASSE-POINTE/GROS-MORNE/PRECHEUR/SAINTE-MARIE

Opérations à lancer :

- Mise en œuvre du Dispositif d'aides financières aux particuliers de CAP Nord Martinique
- Etudes pré opérationnelle sde RHI/RHS pour l'opération Trou Terre/Cité Lacroix (ROBERT)
- Etudes pré opérationnelles de RHI/RHS de l'opération L'Autre Bord (La TRINITÉ)
- Etudes pré opérationnelles de RHI de l'opération Cité Grenade (AJOUPA-BOUILLON)
- Etudes pré opérationnelles de RHI/RHS de l'opération Terre Patate (MACOUBA)
- Etude de risques de l'opération Morne Macroix (SAINTE-MARIE)
- Mission MOUS de l'opération Morne Théodore (SAINTE-MARIE)

Considérant qu'afin d'autoriser la mise en œuvre des premières actions de cette année, il est obligatoire de faire approuver, conformément à l'article 5 du protocole d'accord PILHI ; la convention-cadre de maîtrise d'ouvrage et de co-financement entre CAP Nord Martinique et la commune d'AJOUPA-BOUILLON bénéficiaire de l'opération suivante :

- *Etudes pré opérationnelles de RHI de l'opération Cité Grenade (AJOUPA-BOUILLON) ;*

Considérant ainsi, qu'il y a nécessité de contractualiser par la signature de cette convention-cadre, les termes suivants :

- les zones prioritaires à traiter (études et/ou travaux),
- le principe d'une maîtrise d'ouvrage et d'un co-financement de cette opération,
- la désignation de CAP Nord Martinique en tant que Maître d'ouvrage et Payeur de toutes les opérations que l'EPCI préfinance,
- les engagements respectifs des parties prenantes des opérations de LHI à conduire,
- la durée d'exécution respective de chaque convention-cadre,

- les modalités de suivi et pilotage de l'opération,
- la prise en charge des frais de TVA par la commune Bénéficiaire de l'action, AJOUPA-BOUILLON
- le principe d'un plan de financement prévisionnel des études pré opérationnelles comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Études pré opérationnelles	1 080 000,00 €	État-LBU	864 000,00 €	80 %
		CAP Nord Martinique	108 000,00 €	10 %
		CTM	54 000,00 €	5 %
Total des dépenses en € HT	1 080 000,00 €	Commune d'AJOUPA-BOUILLON	54 000,00 €	5%
TVA à 8,5%	91 800,00 €	TVA (8,75%)	91 800,00 €	
Total des dépenses en € TTC	1 171 800,00 €	Total des recettes en € TTC	1 171 800,00 €	100 %

Considérant que le 23 Février 2021, les élus de la commission AHI ont émis un avis favorable pour la mise œuvre de l'opération « Cité Grenade » à AJOUPA-BOUILLON ainsi que la mise en place d'une convention-cadre entre CAP Nord Martinique et la commune d'AJOUPA-BOUILLON ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver les termes de la convention-cadre de Maîtrise d'Ouvrage entre CAP Nord Martinique et la commune d'AJOUPA-BOUILLON, bénéficiaire de l'opération de Lutte contre l'Habitat Indigne à «Cité Grenade».

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer ladite convention.

Article 3 :

D'approuver le lancement des études pré opérationnelles de RHI à "Cité Grenade".

Article 4 :

D'autoriser l'instruction des dossiers de demande de subventions, au titre de cette opération sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Études pré opérationnelles	1 080 000,00 €	État-LBU	864 000,00 €	80 %
		CAP Nord Martinique	108 000,00 €	10 %
		CTM	54 000,00 €	5 %
Total des dépenses en € HT	1 080 000,00 €	Commune d'AJOUPA-BOUILLON	54 000,00 €	5%
TVA à 8,5%	91 800,00 €	TVA (8,75%)	91 800,00 €	
Total des dépenses en € TTC	1 171 800,00 €	Total des recettes en € TTC	1 171 800,00 €	100 %

Article 5 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 45

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 07 mai 2021

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

